



Adresse administrative
IRTS de La Réunion
1, rue Sully Brunet
97470 SAINT-BENOÎT
tél. : 02 62 92 97 94
plateforme-reunion@
unaforis.eu

Collège Encadrement Réunion du 05 décembre 2014

RELEVÉ DE DECISIONS

Membres de la plateforme



Présents :

Dominique BONMALAIS	EMAP	Danièle GALLINARO	IRTS
Julien CATALAN	EMAP	Nathalie GAUTRON	IRTS
Jean Yves GILLES	EMAP	Monique GIRIER	IRTS
Mireille PAYET	EMAP	Julien VERNET	IRTS

1. Approbation du relevé de décisions du 24 septembre 2014

Après lecture, le relevé de décisions est approuvé à l'unanimité.
Monsieur GILLES précise que sur le point 4 relatif aux aidants familiaux, après réflexion, l'EMAP n'a pas souhaité participer à la conférence de presse. Celle-ci a donc eu lieu sous l'égide IRTS et pas sous celle de la plateforme.

Le texte proposé a été communiqué à l'EMAP avant la conférence.

2. Bilan séminaire des personnels du 27 novembre

La représentante territoriale propose de mettre entre « parenthèses » l'incident ayant eu lieu afin de faire le bilan.

Après échange, il ressort :

- L'introduction du matin a été très appréciée et a permis de faire le point sur les divers enjeux et mutations en cours.
Il est cependant regretté le peu de débat qui a suivi malgré le temps suffisant, d'où un manque d'échange sur les prospectives. Les informations communiquées ont placé les équipes face à nos capacités d'adaptation.

Il y aurait peut-être lieu de prévoir un temps préparatoire à ce séminaire pour animer une thématique, la plateforme ayant à faire entendre sa position sur le travail social.

- Les équipes ont besoin d'informations et ont le désir de travailler et de faire quelque chose ensemble.
- Ateliers : il conviendrait de donner un peu plus de temps à ces moments et donc à réfléchir à l'organisation de la journée.
- Ce qui a manqué est le bilan de tout ce qui a été fait tel que prévu lors de la préparation du séminaire par le collège encadrement.
Il y a vraiment besoin de faire un bilan de là où nous en sommes sur les fiches actions : ce point sera fait au niveau de chaque établissement.

Le directeur de l'EMAP prend ensuite la parole pour revenir sur ce qu'il qualifie d'évènement plutôt que d'incident.

Il précise qu'il a été chargé par le Bureau de l'EMAP d'informer les personnels de l'EMAP des relations avec l'IRTS qui ont tous été informés des échanges de courriers.

Le Bureau pense qu'il y a beaucoup d'énergie déployée pour peu de résultats et qu'il est urgent d'affiner le projet sans attendre que cela vienne de Paris.

Il a donc décidé d'arrêter les rencontres prévues entre les Bureaux des deux EFTS pour travailler sur la question politique : quel est le projet ? Comment voyons-nous la situation ?

Le bilan de la plateforme établi par la représentante territoriale est un bilan quantitatif et non qualitatif. C'est ce qu'a voulu expliquer le directeur de l'EMAP lors de son intervention au séminaire. Il voulait présenter le document de synthèse de la rencontre des plateformes labellisées à Strasbourg en juin 2014.

Il précise qu'il y a exigence à pouvoir exprimer sa différence, qu'il ne retire rien de ce qu'il a dit, qu'il a réagi en partie, qu'il fallait le faire et qu'il n'a pas « plombé » la rencontre. C'est d'ailleurs pour ne pas la « plomber » qu'il n'est pas venu dès le matin.

Il s'agit d'un problème institutionnel soutenu par le Bureau de l'EMAP. Il précise n'avoir insulté personne mais qu'il a « réagi à des visages et un ricanement ».

La question qu'il souhaitait poser était « avançons-nous sur des questions de fond, que proposons-nous à la population réunionnaise, quelle est l'image de notre plateforme ? ».

La représentante territoriale précise qu'elle n'a rien à dire dans cette instance qu'est le collège encadrement sur ce qui vient d'être dit puisqu'il s'agit d'un problème au niveau des instances politiques.

Monsieur BONMALAIS précise que les équipes ne souhaitent pas être prises en otage par les problèmes des instances politiques et qu'elles sont à la disposition de la plateforme pour éclairer le débat. Il précise aussi que la plateforme existe depuis à peine 2 ans, ce qui n'est pas long et qu'il s'agit d'un processus.

La représentante territoriale rappelle qu'un programme de travail a été élaboré sur 3 ans, soit de 2013 à 2015, à partir d'orientations stratégiques validées et votées par les conseils d'administration des deux EFTS. C'est sur cette base que le projet de plateforme a été labellisé.

Elle précise que plusieurs rencontres, tant du comité de pilotage et d'orientation que le séminaire des Bureaux, ont été annulées, qu'elle déroule le programme, qu'elle a la conscience « tranquille » et qu'elle n'a aucune remarque à faire en ce lieu sur l'attitude du directeur de l'EMAP le jour du séminaire.

Elle rappelle que dans son rôle de représentante territoriale, il y a l'information.

Elle a toujours considéré, notamment depuis que l'EMAP lui a précisé que ce n'était plus la peine de communiquer certaines informations puisque tout arrivait de l'UNAFORIS, qu'il revenait à chaque établissement de définir sa stratégie d'information interne.

Si l'EMAP souhaite un jour qu'elle vienne communiquer des informations, en tant que représentante territoriale, elle le fera.

Elle rappelle aussi qu'elle ne communique jamais en direct avec les salariés de l'EMAP et qu'elle passe toujours par le directeur ou par la référente plateforme.

Julien CATALAN demande ensuite comment passer de la coordination à la coopération. Il prend l'exemple d'une action de formation qu'il conviendrait de construire de l'ingénierie à l'évaluation en passant par le déroulé.

Il précise que c'est vers cela qu'il a envie d'aller et que c'est ce que veulent ses équipes.

Après échange sur la coordination et la coopération, la question de la confiance est posée.

La directrice de l'IRTS précise qu'au regard de ce qui s'est passé lors du séminaire, il faudra du temps car cet événement a mis à mal la confiance instaurée et le travail fait depuis plusieurs années.

Nathalie GAUTRON rappelle que les deux qualificatifs de la plateforme sont « complémentarité » et « subsidiarité ».

Le directeur de l'EMAP répond que cela n'est pas si simple et que ces questions se posent sur l'ensemble des plateformes labellisées.

Sur la question de la confiance, Nathalie GAUTRON précise aussi qu'elle ne voit pas comment les gens peuvent continuer à travailler ensemble lorsqu'il est dit que rien n'est fait.

Julien VERNET intervient pour dire que la confiance, c'est aussi faire ce que l'on dit qu'on fait. C'est quelque chose de simple.

Or, lorsque par exemple on s'engage à présenter le bilan des fiches actions en séminaire, on le fait. Cela a manqué lors du séminaire.

Dominique BONMALAIS propose de travailler sur ces questions à partir du chapitre sur les mutations des centres de formations sociales écrit par Geneviève Crespo et Patrick Lechaux (*L'Année de l'Action Sociale – Gazette Santé Social 2014 – Les politiques sociales à la croisée des chemins*), qui peut aider à définir une méthodologie (cf. annexe 1).

Cette proposition est retenue d'autant plus que Patrick Lechaux a accompagné les travaux de construction de la plateforme Ile de France.

C'est lui aussi qui était présent comme consultant lors de la 1^{ère} rencontre des plateformes labellisées.

Le représentante territoriale propose de clore ce point de l'ordre du jour en parlant de la fiche action 2.8 intitulée « offre coordonnée de formation initiale et continue ».

Fiche action 2.8

La représentante territoriale propose de suspendre cette fiche et qu'elle soit renvoyée au comité de pilotage et d'orientation comme prévu dans le document cadre de fonctionnement au regard des nœuds existants.

Julien CATALAN confirme les nœuds sur la question des champs d'expertise sur lesquels les deux EFTS ont une vision différente. Il précise que les champs d'expertise entraînent une sorte d'exclusivité à travailler sur ces champs et sur ses produits dérivés. C'est en tout cas le ressenti de l'EMAP qui se demande s'il y a des stratégies derrière au regard notamment des enjeux financiers.

Il y a lieu, à son avis, de mutualiser vers la production de compétences collectives.

Nathalie GAUTRON précise que l'on ne pourra jamais tout faire ensemble, notamment sur un aussi petit territoire.

Julien VERNET demande que le dernier compte-rendu soit finalisé et adressé au secrétariat de la plateforme.

3. Suite à donner aux propositions des ateliers

Les 4 ateliers ont été riches et des croisements sont à faire entre les propositions. Après débat, il est décidé :

- Forums et Salons : ils seront dorénavant organisés sous la bannière plateforme territoriale UNAFORIS. Un zoom devra être mis sur les personnes accompagnées dans ces métiers et les contextes d'intervention.

Il conviendra cependant de définir à quoi on participe au regard des nombreuses sollicitations.

Un groupe de travail sera installé au 1^{er} trimestre 2015.

- Organisation d'un évènementiel

- Une manifestation type forum ou carrefour sera organisée en septembre 2016 et préparée dès le 1^{er} trimestre 2015 par un comité de pilotage qui est à constituer.

Ce carrefour aurait pour objet de faire se rencontrer des apprenants, des jeunes diplômés et des employeurs. Il porterait sur l'offre et la demande de l'avenir du secteur sanitaire, social et médico-social afin de préparer l'insertion opérationnelle et qualifiée dans celui-ci.

Lors de ce carrefour, dans un contexte réunionnais (mais pas que) de fort taux de chômage où l'insertion professionnelle est à flux tendu, il serait intéressant de mobiliser tous les établissements, les associations, les fédérations professionnelles, les institutions, sur les perspectives d'emplois ici et ailleurs.

Ceci permettra en filigrane de faire le lien entre offre de formation et offre d'emploi et d'identifier d'autres lieux de stages possibles pour nos étudiants et stagiaires.

- La représentante territoriale propose d'organiser aussi dès le 1^{er} trimestre 2015 une rencontre avec les terrains et notamment employeurs sur la problématique des stages au regard de la parution du décret du 27 novembre mais aussi sur les réformes.

Il convient dès à présent de mobiliser tous les réseaux. Cette journée pourrait avoir lieu le **13 mars** (matin ou après-midi) dans l'Ouest. Il convient dès à présent de proposer cette date à Michel ROUTIER.

La représentante territoriale a déjà adressé un courrier sur l'évolution des formations et la problématique des stages à l'ensemble des associations, institutions, représentants professionnels, employeurs, etc... (cf. annexe 2). Elle y a joint la lettre ouverte de l'UNAFORIS aux acteurs de l'alternance.

A titre plus personnel, elle a déjà saisi l'ADC.

Julien VERNET propose à Julien CATALAN de se revoir pour rechiffrer correctement la gratification.

Le CA d'UNAFORIS a lieu le 9 décembre prochain et la cellule de crise se réunit le 8.

Le vadémécum va être réactualisé et des stratégies seront définies.

La DGCS a indiqué qu'une circulaire va être adressée aux DRJSCS.

4. Calendrier 2015

Les réunions du collège encadrement et du séminaire des personnels sont fixées :

Collège encadrement : 17 avril – 19 juin – 4 décembre

Séminaire des personnels : 30 octobre

Celles du comité de pilotage et d'orientation ainsi que celle du séminaire des bureaux sont pour l'instant suspendues.

La date de rencontre du Conseil de Partenaires est à définir avec le PREFAS.

Par ailleurs, il est décidé :

- Les fiches actions plateforme devront être présentées à chacune des équipes de l'EMAP et de l'IRTS par les responsables de fonction en présence du représentant territorial et ce avant fin mars 2015. Chaque EFTS envoie sa proposition de date avant les congés de Noël.

5. Questions et informations diverses

- ❖ Fiche action 2.8 : cf. point -2-
- ❖ Décret stages : cf. point -3-
- ❖ Lettres de mission

Les lettres de mission pour lesquelles l'IRTS est pilote sont soumises à signature. Il manque la signature d'Emmanuel SOUFFRIN sur la 4.4.

Elles seront adressées à chaque établissement pour diffusion auprès des personnes concernées.

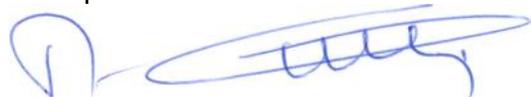
- ❖ SRFSS

Monsieur GILLES demande quelle position prend la plateforme lors de la rencontre prévue le 5 décembre après-midi sur le schéma.

Il est décidé :

- d'écouter ce qui va être dit,
- au regard des informations données, de proposer les services de la plateforme s'il y a lieu

Fait à Saint Benoît, le 15 juin 2015
La représentante territoriale,
Monique GIRIER



Plateforme UNAFORIS
Réunion
IRTS de la Réunion
1, rue Sully Brunet - 97470 Saint-Benoît
Tél : 0262 92 97 94